## TARIFS 2023 RESTAURATION

## Tarifs restauration à compter du 1er janvier 2023

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR

Les tarifs de restauration sont composés à 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas

Coût du repas basé sur le quotient familial		
Tranches quotient familial		
Moins de 250	à l'unité	2,62 €
250 à 499	à l'unité	3,17 €
500 à 649	à l'unité	3,71 €
650 à 999	à l'unité	4,26 €
1000 à 1149	à l'unité	4,80 €
1150 à 1499	à l'unité	5,35 €
1500 à 1649	à l'unité	5,89 €
1650 à 1999	à l'unité	6,44 €
2000 et +	à l'unité	6,90 €
	Tarifs spéciaux	·
Enfants Hors CUGR	à l'unité	Application de la grille selon le quotient familial
Repas si QF non renseigné	à l'unité	Application de la tranche la plus élevée
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	à l'unité	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille
Enfant en famille d'accueil (ASE)	à l'unité	Application de la tranche la plus basse
Adultes	à l'unité	Tarif unique de 5 €